

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 495, RUE GILFORD

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA15 25 0475 du 2 novembre 2015, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 495, rue Gilford.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 1^{er} décembre 2015, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser le remplacement de portes, le rehaussement du fascia et l'installation d'un groupe de persiennes de ventilation, et ce, en dérogation aux articles 54 et 58 (règles de préservation des composantes architecturales d'origine) ainsi qu'aux articles 423.2 et 423.3 (emplacement des équipements mécaniques) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), sur le bâtiment situé au 495, rue Gilford (édicule sud de la station de métro Laurier).

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de résolution ne contient aucune disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 5 novembre 2015

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx